

# QUI SONT LES PARTENAIRES DU BUREAU DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ?

- Le bureau de lutte contre les discriminations de la République fédérale: [www.antidiskriminierungsstelle.de](http://www.antidiskriminierungsstelle.de)
- Les bureaux de lutte contre les discriminations des autres Länder
- Les ministères du gouvernement régional de Rhénanie-Palatinat
- Les organisations autonomes des personnes victimes
- Les communes
- Les associations, les initiatives et les fédérations

## CONTACT

### Antidiskriminierungsstelle Rheinland-Pfalz

Ministerium für Familie, Frauen, Jugend, Integration und Verbraucherschutz  
Kaiser-Friedrich-Straße 5a  
55116 Mainz, Allemagne

Mechthild Gerigk-Koch  
Téléphone : + 49 (0)6131 16-5605

Hayri Maag  
Téléphone : + 49 (0)6131 16-5606

[antidiskriminierungsstelle@mffjiv.rlp.de](mailto:antidiskriminierungsstelle@mffjiv.rlp.de)  
[www.antidiskriminierungsstelle.rlp.de](http://www.antidiskriminierungsstelle.rlp.de)



Rheinland-Pfalz  
MINISTERIUM FÜR FAMILIE,  
FRAUEN, JUGEND, INTEGRATION  
UND VERBRAUCHERSCHUTZ



Rheinland-Pfalz

MINISTERIUM FÜR FAMILIE,  
FRAUEN, JUGEND, INTEGRATION  
UND VERBRAUCHERSCHUTZ



## MULTIPLE. AUTRE. ÉGAL !

Le bureau de lutte contre les discriminations de Rhénanie-Palatinat

### Mentions légales

#### Ministerium für Familie, Frauen, Jugend, Integration und Verbraucherschutz (Hrsg.)

Kaiser-Friedrich-Straße 5a  
55116 Mainz, Allemagne  
Téléphone : + 49 (0)6131 16-0 (standard téléphonique)  
Fax : + 49 (0)6131 16-2644

**Rédaction :** Mechthild Gerigk-Koch,  
Patricia C. Krieger (responsable)

**Conception et illustration :** Sascha Jaeck

**Impression :** Druckerei Zeidler, Mainz-Kastel

**Date de parution :** janvier 2017

Cet imprimé est publié dans le cadre des missions de relations publiques du gouvernement régional de Rhénanie-Palatinat. Toute utilisation de ce document par les partis ou les candidates et candidats à une élection ainsi que leurs assistantes et assistants dans un objectif de promotion électorale est interdite dans une période de six mois précédant une élection. Cette règle s'applique aux élections communales, parlementaires régionales, parlementaires fédérales et aux élections européennes. Au cours de ces périodes, est considérée comme abusive toute utilisation par distribution dans des manifestations électorales, sur des stands d'information des partis ainsi que tout dépôt, impression et collage sur des supports informations ou des supports publicitaires des partis politiques. Est également interdite la transmission à un tiers dans un but de promotion électorale. Même hors période électorale imminente, toute utilisation de cet imprimé pouvant être comprise comme prise de partie du gouvernement régional au profit d'un groupe politique spécifique est interdite. Les partis sont autorisés à utiliser l'imprimé pour informer leurs propres membres.





La discrimination continue de sévir au quotidien. Chaque jour, des personnes sont discriminées pour des raisons très différentes. Que ce soit en raison de leur origine ethnique, de leur sexe, de leur religion, d'un handicap, de leur âge ou de leur identité sexuelle. Les exemples ne manquent pas.

Ainsi les personnes plus âgées ne sont plus prises en compte lors de l'attribution de postes vacants, ou bien des personnes n'obtiennent pas le logement convoité parce qu'elles sont de religion musulmane, les femmes sont moins bien payées que leurs collègues masculins, les homosexuels sont humiliés en raison de leur identité sexuelle, et tous les postes de travail, bâtiments ou offres culturelles ne sont pas encore librement accessibles à tous. Les plus jeunes ne bénéficient pas d'une promotion parce que « ce n'est pas encore leur tour », ou les homosexuels sont insultés en raison de leur identité sexuelle.

La discrimination a de nombreux visages et peut toucher chacun d'entre nous. En Rhénanie-Palatinat, nous voulons cohabiter au sein d'une société ouverte et agir contre toute tentative de discrimination. Le bureau de lutte contre les discriminations a pour mission d'informer, de clarifier et de lutter contre les préjugés, afin que les préjudices n'aient pas le temps de voir le jour.

Il contribue également à informer les personnes victimes de discriminations de leurs droits et leur permettre de se défendre. Ces missions ne peuvent aboutir que dans le cadre d'une mobilisation collective de l'ensemble des acteurs de la société. C'est dans cet objectif que nous nous engageons.

Anne Spiegel

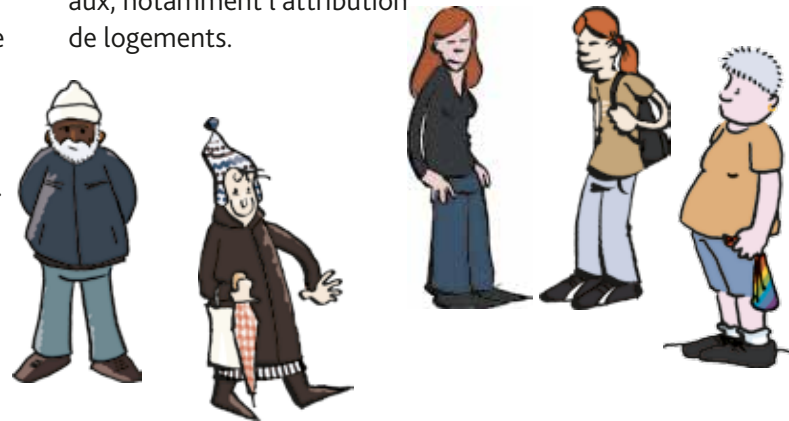
Ministère de la Famille, des Femmes, de la Jeunesse, de l'Intégration et de la Protection du Consommateur

## SUR QUELLES BASES TRAVAILLE LE BUREAU DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ?

Le travail du bureau de lutte contre les discriminations repose sur la loi générale allemande sur l'égalité de traitement Allgemeines Gleichbehandlungsgesetz (AGG). Cette loi stipule que nul ne peut subir de préjudice direct ou indirect ou être harcelé en raison de

- son origine ethnique
- son sexe
- sa religion ou son idéologie
- un handicap
- son âge
- ou son identité sexuelle.

Cette loi s'applique aux domaines de l'enseignement privé, de l'éducation et de la formation professionnelle, au marché du travail et dans l'exercice des professions libérales, à l'accès aux organisations autonomes professionnelles (partenaires sociaux), à l'accès aux soins et aux prestations de santé ainsi que pour le bénéfice de biens et prestations de services sociaux, notamment l'attribution de logements.



## QUELLES SONT LES MISSIONS DU BUREAU DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ?

Il s'agit de lutter contre toute forme de discrimination et de les prévenir. C'est dans cette lutte que s'engagent nombre d'institutions, d'associations et d'organisations dans tout le Land. Le bureau de lutte contre les discriminations est leur interlocuteur central.

Il coordonne la collaboration, leur apporte par exemple son soutien pour la mise en place de centres d'entraide et permet les effets de synergie.

En collaboration avec ses partenaires, il développe des idées et des projets qui protègent de la discrimination et font avancer le pays à travers la diversité de ses habitants.

Le bureau de lutte contre les discriminations du Land est le point de référence et le centre de conseil pour les personnes victimes de discrimination.

*« Nous relions les hommes entre eux.  
Nous encourageons la diversité.  
Il n'y a pas de place pour  
la discrimination ! »*